



UNSA-Infos - Numéro 477 - 30 juin 2009

<http://www.unsa.org/>

L'emploi salarié s'effondre

Pour le 4ème trimestre consécutif, l'emploi salarié baisse. Il chute de 1,9% sur un an. Tous les secteurs sont concernés. L'industrie, d'abord, qui continue de perdre des emplois : 53.100 emplois ont été détruits au premier trimestre, après 30.600 au quatrième trimestre 2008 et 14.500 au troisième. En vingt ans, le nombre de salariés dans l'industrie est passé de 4,6 à 3,5 millions. L'industrie n'est pas seule. Alors que le secteur de la construction tirait toujours l'emploi, au premier trimestre 2009, ce secteur perd 10.400 emplois. Sur un an, la chute est de 0,7%. La FFB (Fédération Française du Bâtiment) s'attend à une perte de 20.000 à 25.000 emplois en 2009. Enfin, le secteur tertiaire, directement touché par l'effondrement de l'emploi intérimaire qui lui est rattaché globalement, continue de perdre des postes : 128.900 emplois détruits dont 80.800 dans l'intérim.

Face à cette situation, l'UNSA réclame des réponses concrètes en termes d'emploi, de salaire et de formation et en particulier pour les 650.000 jeunes qui vont arriver en septembre sur le marché du travail.

SMIC : pas de coup de pouce pour la 3ème année consécutive.

Au 1er juillet 2009, le SMIC sera porté de 8,71 à 8,82 euros bruts de l'heure, soit 6,93 euros nets. Un salarié au SMIC travaillant 35 heures par semaine percevra un salaire de 1.337,70 euros bruts soit 1.051 euros nets.

Cette augmentation de 1,3% correspond à la moitié des gains du pouvoir d'achat horaire de base ouvrier qui pour cette année s'est élevé à 2,5%.

Le gouvernement s'appuie sur les conclusions du groupe d'experts⁽¹⁾ pour justifier son refus d'un coup de pouce comme la loi l'y autorise. Ce que l'UNSA regrette.

Rappelons qu'un salarié sur dix est payé au SMIC et que 56 branches sur 276 ont une grille salariale commençant au-dessous du SMIC.

L'UNSA rappelle la plateforme revendicative de l'intersyndicale qui demande notamment l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

Pour l'UNSA, il est urgent de conditionner les aides publiques aux entreprises à l'ouverture de négociation sur les salaires, véritable exigence d'une relance de la consommation des ménages et au-delà de la croissance.

⁽¹⁾ Aux termes de la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail, il est instauré un groupe de 5 experts chargé d'établir chaque année un rapport sur l'évolution du Smic, lequel doit être adressé à la Commission nationale de la négociation collective et au gouvernement.

Rendez vous salarial dans la fonction publique :

Absence de réponse gouvernementale

Lors du rendez vous salarial de ce jour, l'UNSA Fonctionnaires a demandé officiellement au ministre de prendre rapidement des mesures significatives en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

En particulier, l'UNSA demande une augmentation substantielle de la valeur du point d'indice qui pour nous est la seule mesure à caractère général qui puisse bénéficier à l'ensemble de tous les agents de tous les grades et à tous les versants de la fonction publique.

Dans le domaine de l'action sociale, l'UNSA a demandé que les budgets ministériels et interministériels soient réellement augmentés conformément aux engagements des gouvernements successifs.

Enfin l'UNSA a donné acte au ministre de sa volonté de mettre en place les différentes mesures obtenues par la signature des accords du 21 février 2008, en particulier la refonte des grilles de catégorie B et A.

Par ailleurs, l'UNSA a insisté sur la nécessité de revaloriser avant le 1er juillet l'ensemble de la grille de catégorie C en particulier pour prendre en compte l'impact de l'augmentation du SMIC.

A l'ensemble de ces questionnements le ministre prétextant la crise économique et sociale n'a apporté aucune réponse satisfaisante ce qui, pour l'UNSA, ne permet pas de redonner confiance aux millions de fonctionnaires qui eux aussi touchés par la crise attendent du gouvernement une vraie réponse en terme de pouvoir d'achat.

Le Revenu de Solidarité Active : dispositif innovant qui doit faire ses preuves

Dans une semaine, plus de 3,5 millions de Français percevront le revenu de solidarité active (RSA). Ce dispositif suscite beaucoup d'attente, d'espoir de la part de millions de ménages pauvres ou modestes – contrats courts, familles monoparentales, smicards, demandeurs d'emplois... car son objectif vise à permettre que chaque heure travaillée apporte un supplément de revenu par rapport aux systèmes des aides. De plus, le RSA a vocation à inciter à la reprise d'emploi, simplifier les prestations, les rendre plus lisibles, remettre à plat les minima sociaux et lutter contre la pauvreté.

L'UNSA a souscrit à la démarche dès la mise en place des expérimentations car ce dispositif innovant est porteur de lisibilité pour les demandeurs d'emploi. L'accès au Pôle Emploi leur ouvrira des droits en matière d'orientation, de formation et d'accompagnement renforcé afin d'optimiser les chances d'intégrer un CDI à plein temps.

Cependant, l'UNSA demande que ce dispositif soit évalué de façon précise pour en mesurer son évolution. En effet il ne doit pas servir à fabriquer en nombre important des emplois à temps partiel et de courte durée sous prétexte que ces salariés recevront un complément de revenu par ailleurs. Les fonds publics ne peuvent pas se substituer aux obligations des employeurs.

Par ailleurs, l'UNSA souhaite que cette prestation soit ouverte à tous les salariés quelque soit leur âge et pas seulement selon leur situation familiale.

Enfants en situation de handicap

L'accompagnement en milieu scolaire est fortement menacé

A ce jour, si rien n'est fait, près de 5.000 auxiliaires de vie scolaire verront leurs contrats arriver à terme entre le 30 juin et le 1er septembre.

Ce départ massif de personnels, qui pour la plupart, ont été formés ou se sont formés à leur mission représente un véritable gâchis humain et financier, et un préjudice conséquent pour les jeunes en situation de handicap qu'ils accompagnent au quotidien.

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA exigent:

- qu'au-delà des mesures individuelles et conjoncturelles mises en œuvre actuellement, une solution d'urgence soit trouvée, dans les prochains jours, pour assurer le maintien dans l'emploi de tous ces personnels ;

- que des négociations avec les organisations professionnelles concernées soient enfin ouvertes sur un processus de professionnalisation, dans le champ de responsabilité de l'Etat, comme le prévoit la Loi, pour assurer la pérennisation de ces personnels sur leur métier.

Soirée à la mémoire de Saïd Bouziri

L'UNSA a été représentée par Saïd Darwane et Claude Marius à la soirée organisée à la mémoire de Saïd Bouziri, dimanche 28 juin 2009, dans la Salle Saint-Bruno de l'église Saint Bernard dans le 18ème arrondissement de Paris.

Ce militant de l'immigration, porte parole de « votation citoyenne », trésorier national de la Ligue des droits de l'Homme et président de *Génériques*, est décédé le 24 juin 2009 à l'âge de 62 ans.

L'UNSA a appris avec une grande tristesse la disparition brutale de ce militant généreux qui était dans tous les combats, depuis 1972, pour la défense des droits de l'Homme et la cause des droits des immigrés.

L'UNSA présente ses condoléances à sa femme, sa fille, à toute sa famille et à ces amis.

Pour en savoir plus et connaître l'association *Génériques* : <http://generiques.org/>

Session plénière du TUAC :

Placer l'emploi et l'équité au cœur de la relance

La 122ème session plénière de la Commission syndicale consultative (CSC/TUAC) auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'est déroulée le 23 juin 2009.

L'adoption définitive de la « Déclaration syndicale » remise à l'occasion de la tenue des sommets mondiaux en a été le point fort. Son titre : « Placer l'emploi et l'équité au cœur de la relance » révèle d'emblée les deux priorités du mouvement syndical mondial. Une délégation syndicale va en présenter le contenu lors du G8 qui se réunit dans les prochains jours en Italie : c'est la première fois qu'une rencontre a lieu entre les partenaires sociaux et les chefs d'État et de gouvernement.

Le mouvement syndical international peut se réjouir d'avoir obtenu que figure de façon explicite dans la déclaration finale du sommet, la référence au Pacte mondial pour l'emploi négocié par l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette résolution renforce l'engagement des pays membres pour une politique sociale et lui donne une valeur d'exemple, particulièrement bien venue dans cette période de flambée du chômage.

L'UNSA se félicite de la « bonne » direction enfin prise par un sommet qui devrait compter jusqu'à 34 membres et renforcer ainsi sa légitimité. Toutefois, l'UNSA qui a approuvé les revendications fortes de la Déclaration syndicale attend d'en voir les applications concrètes.

Deux points restent très sensibles :

- celui du fonctionnement du marché du travail, qui ne doit pas se traduire par un retour aux pratiques de précarisation du passé, ni escamoter la mise en place d'un nouveau mode de croissance orienté vers sa soutenabilité à long terme ;
 - celui de voir se concrétiser les engagements visant à intégrer un volet social dans les négociations commerciales conduites par l'Union européenne et également par l'Organisation mondiale du commerce.
- Par ailleurs, l'UNSA a soutenu la démarche du TUAC pour que cesse l'atteinte aux libertés syndicales en Corée du Sud, pays membre de l'OCDE, et que soient remis immédiatement en liberté les dirigeants syndicaux emprisonnés.

Journée mondiale de solidarité avec les travailleurs iraniens

L'UNSA a participé avec les autres organisations syndicales françaises et Amnesty international, le vendredi 26 juin dernier, à la remise d'une lettre à l'Ambassade d'Iran et à un rassemblement Place d'Iéna à Paris, à l'occasion de la journée d'action mondiale de solidarité avec les travailleurs iraniens.

A l'initiative de cette journée, la Confédération syndicale internationale (CSI), l'Internationale de l'Education (IE), la Fédération internationale du transport (ITF) et l'Union internationale des travailleurs de l'agriculture (UITA), qui ont formé la coalition : « Justice pour les travailleurs iraniens ».

Dans de nombreux pays de part le monde des mouvements de soutien ont également eu lieu, parmi lesquels la Belgique, l'Autriche, la Hollande, la Suède, le Royaume Uni mais aussi l'Australie, les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Inde, la Turquie, l'Indonésie.

En Iran, le 1er mai est régulièrement marqué par la répression des manifestations pacifiques de travailleurs. En outre, les agressions antisyndicales, les arrestations et les emprisonnements ne se limitent pas aux célébrations du 1er mai. Les objectifs syndicaux, définis avant même l'élection présidentielle iranienne marquée par des irrégularités, ne prennent que plus d'acuité avec la terrible répression en cours.

Nous appelons au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Iran, notamment la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté syndicale. Nous demandons la libération de tous les syndicalistes emprisonnés, la reconnaissance de toutes les organisations de travailleurs indépendantes, la fin de la répression antisyndicale, la réintégration de tous les travailleurs abusivement licenciés, ainsi que le respect des normes fondamentales du travail et la ratification de toutes les conventions fondamentales de l'OIT, en particulier celles concernant la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.

L'UNSA avec le mouvement syndical international exhorte les autorités iraniennes à mettre fin immédiatement à la répression violente des manifestations pacifiques et à traduire en justice les responsables des assassinats et de la violence.

Un nouveau secrétaire général élu au Conseil national du SAPAP UNSA

Le Conseil national du SAPAP UNSA s'est réuni le 24 juin 2009 à Paris. Paul Afonso succède à Paule de Saint Giniez en tant que Secrétaire général.

L'OIT adopte un « pacte mondial pour l'emploi » afin de stimuler la reprise économique, créer des emplois décents et protéger les travailleurs

Plus de 4 000 représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs des 183 États Membres de l'OIT ont participé à la 98e session de la Conférence internationale du Travail du 3 au 19 juin 2009 à Genève. Ils ont adopté un pacte mondial pour l'emploi, examiné un rapport sur le travail forcé et débattu d'une série de sujet dont le VIH/Sida, l'égalité hommes-femmes, et l'application des normes de l'OIT. Un budget de 726,7 millions de dollars a été adopté pour les années 2010-2011.

Un pacte mondial pour l'emploi

Le Pacte mondial pour l'emploi représente la réponse la plus rapide et la plus complète à une crise économique jamais adoptée par l'OIT qui célèbre son 90e anniversaire cette année. Ce Pacte propose une série de mesures en réponse à la crise que les pays peuvent adapter à leur situation et à leurs besoins spécifiques. Il encourage les mesures pour maintenir les travailleurs dans leur emploi, soutenir les entreprises et accélérer la création d'emplois, en combinaison avec les systèmes de protection sociale. Le Pacte mondial pour l'emploi a été adopté après le fort soutien exprimé pendant les trois jours du Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi par une dizaine de Chefs d'État et de gouvernement dont les Présidents Lula et Sarkozy.

Recommandation sur le VIH/Sida

La Conférence a élaboré en première discussion une nouvelle norme internationale du travail sur le VIH/Sida dans le contexte d'une épidémie qui s'étend, aggravée par les répercussions de la crise financière sur les budgets de la santé et l'aide au développement. Elle inclurait des dispositions sur les programmes de prévention et les mesures de lutte contre la discrimination au niveau national et sur les lieux de travail. Au regard de l'enjeu, les représentants des travailleurs ont souhaité que l'OIT adopte, lors de la seconde discussion en juin 2010, une convention, instrument plus normatif qu'une recommandation.

Égalité entre hommes et femmes

En dépit de réels progrès depuis 1985, date à laquelle l'OIT avait tenu sa dernière discussion générale sur l'égalité hommes-femmes, de grands défis demeuraient. Les délégués ont adopté des conclusions sur l'action à venir de l'OIT – et les réponses à la crise de l'emploi – pour aider ses constituants à assurer aux hommes et femmes un accès égal en matière d'éducation et de formation professionnelle, de partage des responsabilités familiales, de rémunération du travail, d'emploi dans l'économie formelle et d'exercice de leurs droits au travail.

Application des normes internationales du travail

La Commission de l'application des normes de la Conférence a une nouvelle fois tenu une séance spéciale sur l'application par le Myanmar de la convention sur le travail forcé. Elle a demandé au gouvernement de prendre les mesures législatives indispensables pour assurer l'élimination totale des pratiques de travail forcé encore et veiller à ce que ceux, civils ou militaires, qui ont recouru au travail forcé soient poursuivis et sanctionnés conformément au Code pénal.

La Commission a également attiré l'attention de la Conférence sur deux autres cas particuliers : l'Iran concernant la discrimination dans l'emploi et le Swaziland sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.